



En raison de l'organisation de la course cycliste dite "Prologue des Boucles de la Mayenne", du contexte Vigipirate niveau «sécurité renforcée - risque attentat» et conformément à l'arrêté municipal n° DRP 2023-052 du 17 avril 2023, **le stationnement sera interdit** :

Jeudi 25 mai 2023**De 7 h 00 à 23 h 00**

- rue Joséphine Baker

De 14 h 00 à 22 h 00

- boulevard Edward Monsallier
- rue de la Fuye
- rue Jules Renard
- place Saint Paul
- rue Charles Péguy
- rue d'Hilard
- rue Léo Lagrange
- rue du Vieux Saint Louis
- rue de l'Ermitage
- rue Marcel Cerdan
- rue de la Gaucherie
- rue de Rastatt
- rue Madeleine Brès
- rue du chef de Bataillon Henri Gélet

ATTENTION

Le stationnement sera autorisé mais l'entrée et la sortie seront interdites jeudi 25 mai 2023, de 14 h 00 à 22 h 00 :


- Place Saint Paul (côté pair)
- Parking Scomam
- Parkings situés à l'entrée et à la sortie de la rue Marcel Cerdan
- Parking du Proxi (rue Marcel Cerdan)
- Parking Madeleine Brès
- Parking ATM (rue du chef de Bataillon Henri Gélet et rue René Etiemble)
- Parking arrière ATM (rue Charles Lecomte)
- Parking arrière institut de formation en ergothérapie (rue Charles Lecomte)
- Parking le long de la rue du chef de Bataillon Henri Gélet
- Place Albert Jacquard

Pour votre parfaite information, voir plan au verso.

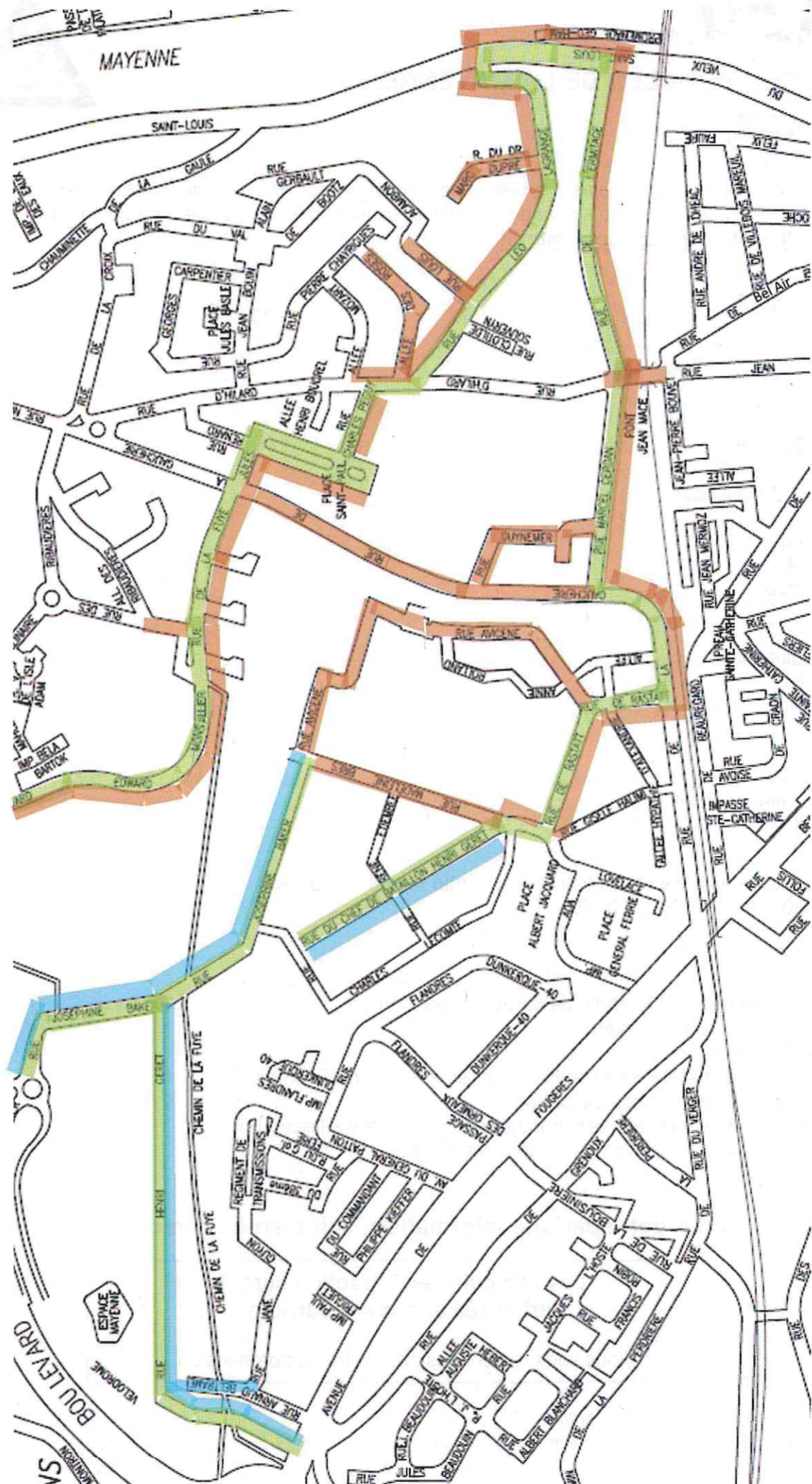
Les véhicules en infraction seront verbalisés et mis en fourrière.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter la police municipale

 02 43 49 85 55

PROLOGUE DES BOUCLES DE LA MAYENNE - JEUDI 25 MAI 2023



Stationnement interdit (voir horaires au recto)

Circulation interdite de 7 h 00 à 23 h 00

Circulation interdite de 16 h 00 à 22 h 00